

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel  
pour la période terminée le 30 juin 2021

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
1.1 Contexte du rapport financier trimestriel	1
1.2 Autorité, mandat et programme	1
1.3 Méthode de présentation	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
3. Risques et incertitudes	4
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	4
5. Approbation des cadres supérieurs	4
État des autorisations (non vérifié)	5
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	6

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

**1. Introduction**

**1.1 Contexte du rapport financier trimestriel**

Conformément à la Directive sur les normes comptables, GC 4400, Rapport financier trimestriel des ministères, le Bureau du commissaire au renseignement (le Bureau) présente son rapport trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2021.

Ce rapport a été préparé par la direction tel qu'il est exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

**1.2 Autorité, mandat et programme**

Le BCR est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de CR est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le commissaire fait partie intégrante du processus décisionnel lié à certaines activités de sécurité nationale et de renseignement, et il intervient avant qu'elles ne soient menées. Le CR est responsable de réaliser un examen quasi judiciaire des conclusions formulées par le ministre de la Défense nationale ou le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et, s'il y a lieu, par le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Ces conclusions constituent la base sur laquelle certaines autorisations sont accordées ou des décisions sont prises en ce qui concerne certaines activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications ou le Service canadien du renseignement de sécurité.

De plus amples renseignements sur le Bureau du commissaire au renseignement figurent sur le site Web du Bureau : <https://www.canada.ca/fr/commissaire-renseignement.html>.

**1.3 Méthode de présentation**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées aux termes de la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé au moyen d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées en vertu de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou de lois prévoyant l'octroi de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

**2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**  
**Trimestre terminé le 30 juin et cumulatif**

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2021, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

**Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de \$)**

	2021–2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2022	2020–2021 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2021	Écart au titre des autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T1 de 2021-2022 (30 juin 2021)	Dépenses cumulatives au T1 de 2020-2021 (30 juin 2020)	Écart au titre des dépenses
Crédit 1 – Dépenses de programme	2 368	1 481	887	393	228	165
Autorisations législatives	165	165	-	41	43	(2)
Total	2 533	1 646	887	434	271	163

**2.1 État des autorisations**

En 2021-2022, le Bureau a reçu l'ensemble des autorisations votées et législatives avant la fin de juin. Toutefois, en 2020-2021, principalement en raison de la COVID-19, les ministères et les organismes avaient reçu neuf douzièmes de leur budget principal à la fin de juin. Cette réduction temporaire des autorisations l'exercice précédent s'élevait à 493 000 \$.

Le Bureau a demandé et obtenu des fonds supplémentaires pour s'assurer que le commissaire au renseignement dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de son mandat législatif. Cette augmentation permanente des autorisations s'est élevée à 394 000 \$.

**2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant**

Par rapport à la même période l'exercice dernier, pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2021, les dépenses budgétaires ont augmenté de 163 000 \$ (60 %) :

- les dépenses liées au crédit 1 ont augmenté de 163 000 \$;
- les paiements législatifs sont demeurés les mêmes.

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives (trimestre terminé le 30 juin 2021 par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2020)	
<b>Crédit 1 : Dépenses de programme</b>		(000) \$
1 Personnel	La diminution est attribuable à la facturation tardive de la part des autres ministères pour les employés embauchés par le Bureau au cours de la nouvelle année.	(155)
2 Transports	Négligeable	3
3 Information	Paiement anticipé des frais d'accès aux données	6
4 Services professionnels	Premier paiement des communications sécurisées	304
5 Location	Négligeable	-
6 Réparation et entretien	Négligeable	1
7 Services publics, matériel et fournitures	Négligeable	4
Sous-total – Crédit 1		163
Dépenses législatives		-
Dépenses totales		163

### 3. Risques et incertitudes

Le Bureau continuera de gérer soigneusement ses ressources afin de veiller à ce qu'il puisse continuer de s'acquitter de son mandat de façon efficace, dans les délais prescrits par la loi, peu importe le volume et la complexité des autorisations, modifications et déterminations soumises pour examen.

### 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Outre les retards de facturation des autres ministères pour des postes de dépenses majeurs (par exemple, les salaires et le loyer), il n'y a pas de changements importants à signaler quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes durant le premier trimestre.

### 5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

Version originale signée par

\_\_\_\_\_  
 L'honorable Jean-Pierre Plouffe, C.D.  
 Commissaire au renseignement

\_\_\_\_\_  
 Guylaine A. Dansereau  
 Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)  
 Le 24 août 2021

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

**État des autorisations (non vérifié)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2021-2022</b>			<b>Exercice 2020-2021</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2,368	393	393	1,481	228	228
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	165	41	41	165	43	43
<b>Total des autorisations budgétaires</b>	<b>2,533</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>1,646</b>	<b>271</b>	<b>271</b>
<b>Total des autorisations</b>	<b>2,533</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>1,646</b>	<b>271</b>	<b>271</b>

**Bureau du commissaire au renseignement**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre terminé le 30 juin 2021**

**Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)**

(en milliers de dollars)	<b>Exercice 2021-2022</b>			<b>Exercice 2020-2021</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2021*	Dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses</b>						
Personnel	1,277	94	94	999	249	249
Transports et communications	42	3	3	26	0	0
Information	25	6	6	19	0	0
Services professionnels et spéciaux	794	324	324	338	20	20
Location	305	2	2	232	2	2
Réparation et entretien	52	1	1	2	0	0
Services publics, matériel et fournitures	26	4	4	19	0	0
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	12	0	0	11	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>2,533</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>1,646</b>	<b>271</b>	<b>271</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2,533</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>1,646</b>	<b>271</b>	<b>271</b>

\* En l'absence d'un approvisionnement complet du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues ont été réduites pour refléter les fonds reçus dans le cadre des premier et deuxième budget provisoire des dépenses.